



Nantes, le 14 mars 2019 La Roche-sur-Yon, le 14 mars 2019

## Communiqué de presse

## Naufrage du navire Grande America dans le golfe de Gascogne : les préfets de Loire-Atlantique et de la Vendée suivent avec la plus grande attention l'évolution de la situation

À la suite du naufrage du navire Grande America le 12 mars dernier, deux nappes d'hydrocarbures ont été identifiées à plus de 300 km des côtes françaises lors des opérations de reconnaissance aérienne menées par la préfecture maritime. Pour anticiper, et par mesure de précaution, les préfectures de la Loire-Atlantique et de la Vendée, en coordination avec la préfecture maritime et la préfecture de zone, ont néanmoins placé les services concernés en phase de vigilance et transmis des consignes préventives aux maires des communes littorales.

Le navire Grande America, sous pavillon italien, qui venait de Hambourg (Allemagne) et se rendait à Casablanca (Maroc), a sombré il y a 2 jours, laissant échapper deux nappes d'hydrocarbures au large des côtes françaises. Le préfet maritime poursuit la coordination opérationnelle des moyens sur zone pour circonscrire les risques de dérive de conteneurs, suivre l'évolution des risques de pollution, les prévenir, et mettre en œuvre les stratégies de lutte antipollution qui s'avéreraient nécessaires.

À ce stade, il est difficile, au vu des modalités de dérives et des conditions météorologiques, de définir précisément les parties du littoral atlantique qui pourraient être concernées par l'arrivée de cette pollution.

Les préfets de la Loire-Atlantique et de la Vendée suivent cette situation avec la plus grande attention. Ils ont demandé aux services de l'État et de secours d'être en vigilance, c'est-à-dire prêts à intervenir en cas d'évolution de la situation, pour mobiliser si nécessaire et dans les meilleurs délais l'ensemble des moyens de protection à mettre en place sur le littoral en lien étroit avec les communes littorales.

Un courrier a ainsi été transmis cet après-midi aux maires du littoral. Les préfectures de Loire-Atlantique et de Vendée leur demandent :

- de renforcer la surveillance des plages et des abords des ports et de signaler toute pollution auprès de la direction de la mer et du littoral (DML) ou de la préfecture ;
- d'effectuer un nettoyage préventif des plages de leur commune, afin de minimiser les volumes éventuels de déchets à retirer ;
- de faire constater l'état initial de propreté des côtes (prise de photos datées), afin de pouvoir, le cas échéant, engager ultérieurement une action contentieuse en indemnisation.

Il a également été demandé aux maires de se tenir prêts à interdire l'accès au public des plages en cas d'arrivée imminente d'une pollution.

Préfecture de la Loire-Atlantique Service de la communication interministérielle 02 40 41 20 91 / 92 pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr www.loire-atlantique.gouv.fr Préfecture de la Vendée Service de la communication interministérielle 02 51 36 72 00 / 06 74 75 23 16 pref-communication@vendee.gouv.fr www.vendee.gouv.fr